



L'ESPRIT DU SUD

# COMMUNE DE GRUISSAN ECOQUARTIER LA SAGNE: DOSSIER DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU :

DOSSIER I • DOSSIER DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

## 4- CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS

SAS La Sagne Aménagement

---

**MAITRE D'OUVRAGE**


— Ville de Gruissan  
Hôtel de ville – BD Victor Hugo – 11430 Gruissan  
Tél : 04 68 75 21 21

**AMENAGEUR**

SAS La Sagne Aménagement



— SAS La Sagne Aménagement  
Chez Groupe SM  
26 rue Aristide Boucicaut  
11 100 Narbonne  
Tél : 04 68 65 85 85  
[j.sangalli@groupe-sm.com](mailto:j.sangalli@groupe-sm.com)

**Document établi par**


— Urbaniste  
5, Place du 8 mai 1945  
34070 Montpellier  
T : 04 67 27 13 13  
[contact@gau.archi](mailto:contact@gau.archi)

## SOMMAIRE

1.	ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS ET DE L'ESPACE PUBLIC .....	4
1.1	LE PRINCIPE GUIDE DE L'ECOQUARTIER EN MATIÈRE DE DÉPLACEMENT: LA PRIMAUTÉ AUX MODES ACTIFS.....	5
1.2	LES CONNEXIONS NORD ET SUD .....	5
1.3	LES PROFILS MAJEURS DE L'ECOQUARTIER : UNE PRIORITÉ DONNÉE AUX MOBILITES ACTIVES .....	8
1.3.1	L'AXE NORD-SUD : DES FLUX SÉPARÉS POUR UNE CIRCULATION FLUIDE ET APAISÉE .....	8
1.3.2	LA CIRCULADE : UNE CONCEPTION VALORISANTE POUR LES MODES ACTIFS.....	9
1.3.3	LE SECTEUR DES CHALETS : POUR UNE CIRCULATION LENTE.....	10
1.3.4	LES HAMEAUX : L'ESPACE PUBLIC TRAITÉ EN ZONE DE RENCONTRE.....	11
1.4	LES ESPACES PUBLICS MAJEURS .....	13
1.4.1	LA COLLINE PLANTÉE .....	13
1.4.2	LE CŒUR ACTIF ET LE THÉÂTRE DE VERDURE.....	13
2.	LES RÉSEAUX .....	15
2.1	RESEAUX HUMIDES.....	16
2.1.1	ASSAINISSEMENT PLUVIAL .....	16
2.1.2	RESEAU D'EAUX USÉES.....	18
2.1.3	RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE.....	20
2.2	RESEAUX SECS.....	22
2.2.1	LE RESEAU D'ÉLECTRICITE .....	22
2.2.2	TELECOMMUNICATIONS ET FIBRE OPTIQUE .....	24
2.2.3	L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.....	26
3.	CONCLUSION .....	27
3.1	LES POINTS FORTS DE L'ÉCOQUARTIER .....	28

---

## 1. ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS ET DE L'ESPACE PUBLIC

---

## 1.1 LE PRINCIPE GUIDE DE L'ECOQUARTIER EN MATIÈRE DE DÉPLACEMENTS : LA PRIMAUTÉ AUX MODES ACTIFS

Concernant les flux de circulation, la conception du quartier propose une alternative concrète à l'utilisation de la voiture pour les déplacements de proximité avec des largeurs minimum de 4m pour la circulation des vélos et des piétons. Gruissan est l'exemple même de la « ville du quart d'heure » : concept permettant de repenser l'organisation des villes afin de les rendre plus résilientes et polyvalentes et en mesure de restituer aux habitants ce qui leur manque le plus : du temps. Le centre historique et les plages sont situés à moins de 15 minutes en vélo du cœur du futur quartier. Aussi il est apparu évident de devoir composer un réseau dense dédié aux mobilités actives.

Ainsi la place de la voiture et du réseau viarie est limité.

L'ensemble du réseau est accompagné de plantations de type méditerranéenne adaptées au climat et aux saisons afin de profiter de l'ensoleillement en hiver et des zones d'ombre en été.



Schéma du réseau des mobilités actives de l'écoquartier La Sagne.

## 1.2 LES CONNEXIONS NORD ET SUD

### Le giratoire d'entrée nord connectant le quartier à la RD 332

Le nord du quartier sera connecté à la RD332 par un giratoire. Cet ouvrage intégrera également un franchissement sécurisé tous modes actifs confondus.

Afin de limiter les zones de franchissement de la RD par les piétons et les cyclistes, le cheminement bidirectionnel de la ZAC viendra traverser uniquement la branche est du giratoire puis rejoindre une voie verte longeant la voie départementale, et au-delà, la voie menant au massif de la Clape.

La voie verte longeant la départementale coupera la route menant au massif de la Clape dont le trafic est très faible, en amont du giratoire.

La traversée de la RD332 par les cycles et piétons sera localisée au niveau de l'îlot est.

Afin de permettre un franchissement en 2 temps, dans de bonnes conditions de sécurité, cet îlot a été élargi, et les flux cycles et piétons sont séparés. Par ailleurs, la traversée cycles sera la plus proche de l'anneau.

Ce principe d'aménagement a été établi en accord avec le service gestionnaire des routes du département de l'Aude. Il devra être conforté et soumis à validation définitive.

L'emprise du giratoire est située hors ZAC mais dans le périmètre de la DUP.



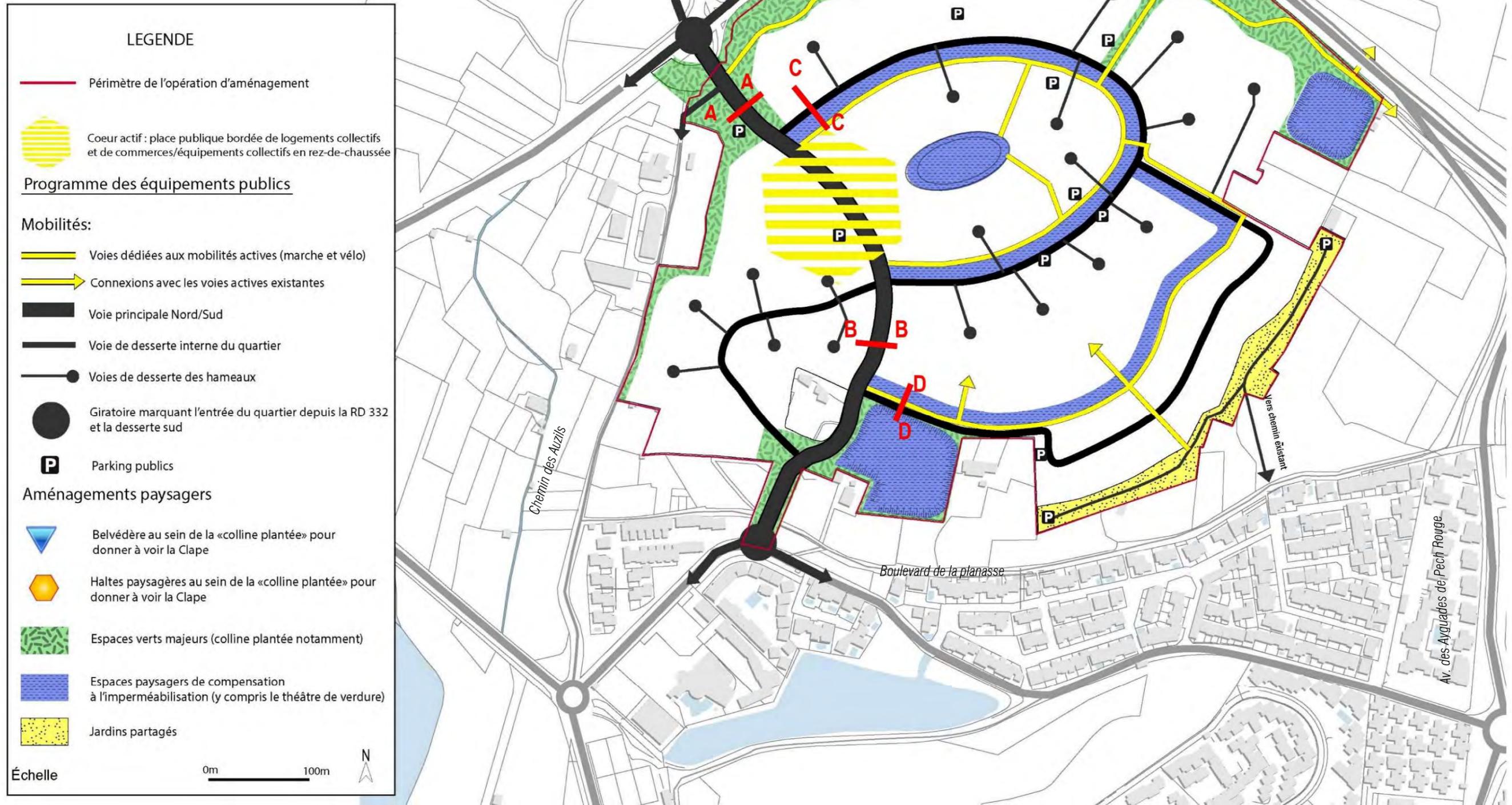
*Aménagements indicatifs du giratoire au nord de l'opération d'aménagement.*

La voie principale de desserte du quartier nord-sud viendra se connecter au boulevard de la Planasse, situé au sud du secteur. Cette connexion prévoit également le raccordement piéton et cycle qui permet de rejoindre le centre-ville en 5 minutes. Le réseau cyclable, bien développé sur la commune de Gruissan, doit permettre à terme de privilégier ce mode de déplacement au quotidien au sein du quartier de La Sagne.



*Illustration indicative de l'aménagement du giratoire sur la RD 332*

## Carte de localisation des profils indicatifs du quartier



### 1.3 LES PROFILS MAJEURS DE L'ECOQUARTIER : UNE PRIORITÉ DONNÉE AUX MOBILITÉS ACTIVES

#### 1.3.1 L'AXE NORD-SUD : DES FLUX SÉPARÉS POUR UNE CIRCULATION FLUIDE ET APAISÉE

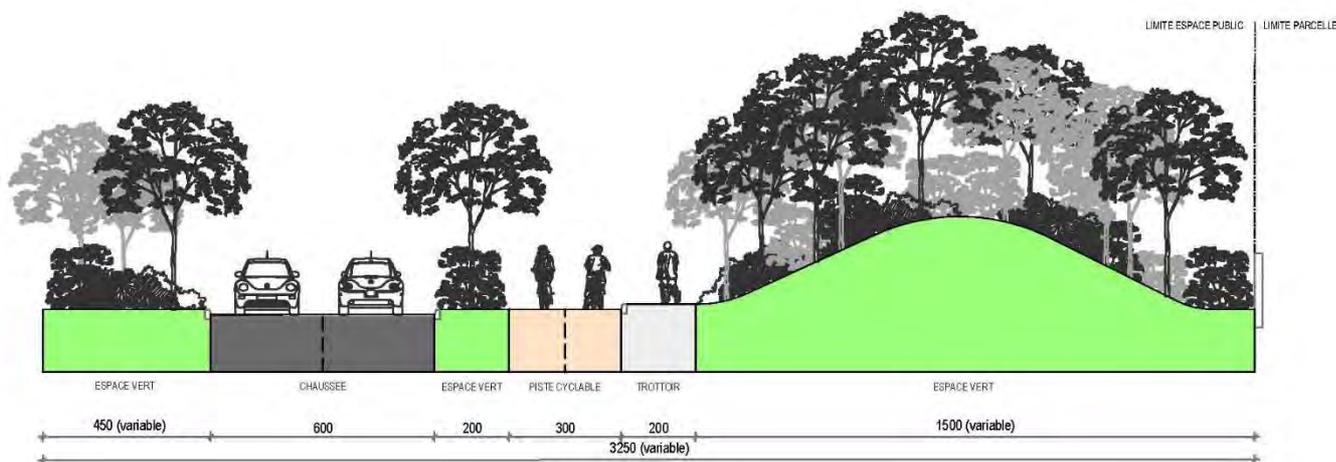
La localisation des différents profils indicatifs est indiquée sur la carte à la page précédente.

Cet axe majeur permettant de desservir le quartier et offrant une nouvelle porte d'entrée sur la commune en passant par le cœur actif, point de centralité du quartier, est conçu de manière à dissocier l'ensemble des flux afin d'avoir une circulation fluide et apaisée au sein du quartier.

Aussi le parti est de proposer un large trottoir et une piste cyclable bidirectionnelle à l'est de la chaussée.

Outre l'aménagement du cœur actif, place publique centrale de l'écoquartier, le projet prévoit deux profils relativement similaires.

Le profil indicatif AA :



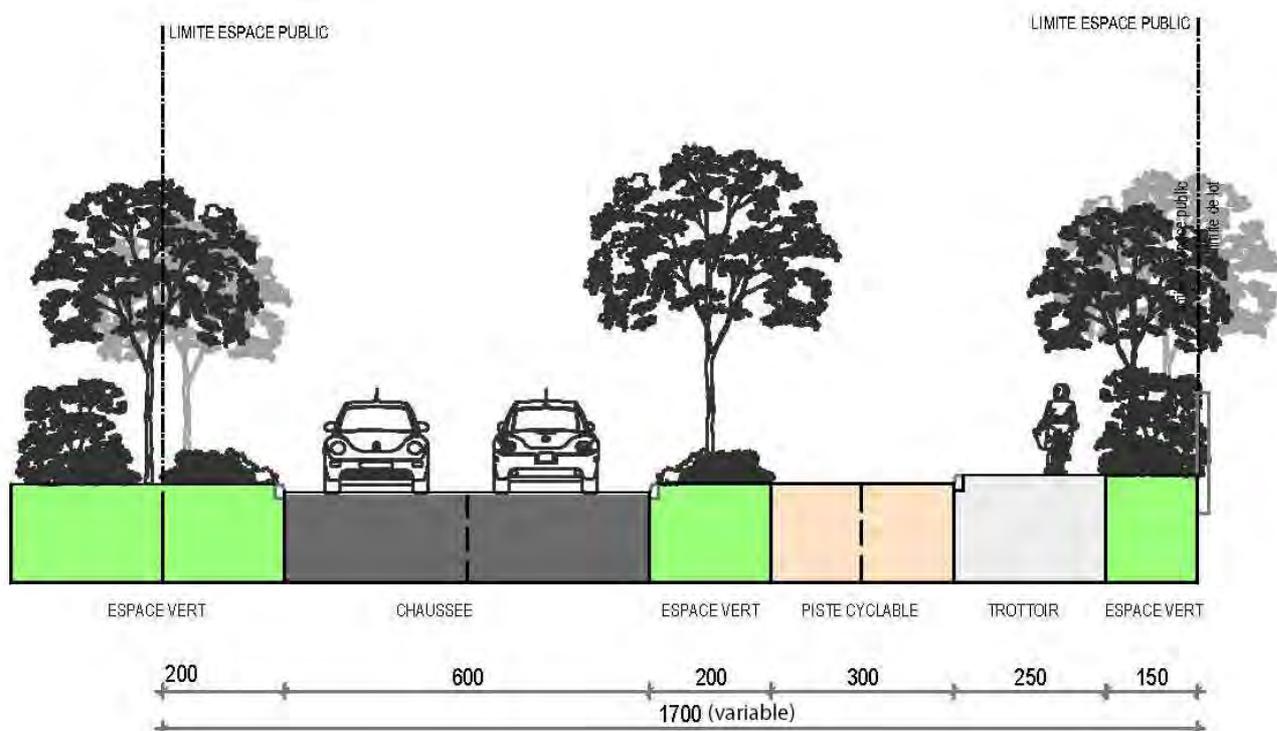
Ce profil, situé en entrée de quartier, développera une chaussée en double sens d'une largeur de 6 m. Un espace vert planté de 2m de large viendra marquer une séparation entre les véhicules moteurs et les mobilités actives.

Ainsi 5m seront consacrés à ces modes répartis comme suit :

- une piste cyclable bidirectionnelle d'une largeur de 3m
- un trottoir d'une largeur de 2m

Sur cette section l'amorce de la colline s'ancrera à l'est du profil afin de protéger les habitations des effets du vent et du bruit de la circulation des véhicules (voir plan détaillé de la colline plantée au 1.4.1 la colline plantée, à la page 13.

Le profil indicatif BB :



Le profil BB développe une section similaire au profil précédent. Il propose néanmoins une largeur accrue pour le trottoir qui passera à 2,5m. Enfin un espace vert d'environ 1,5m viendra faire tampon entre l'espace public et l'espace privé.

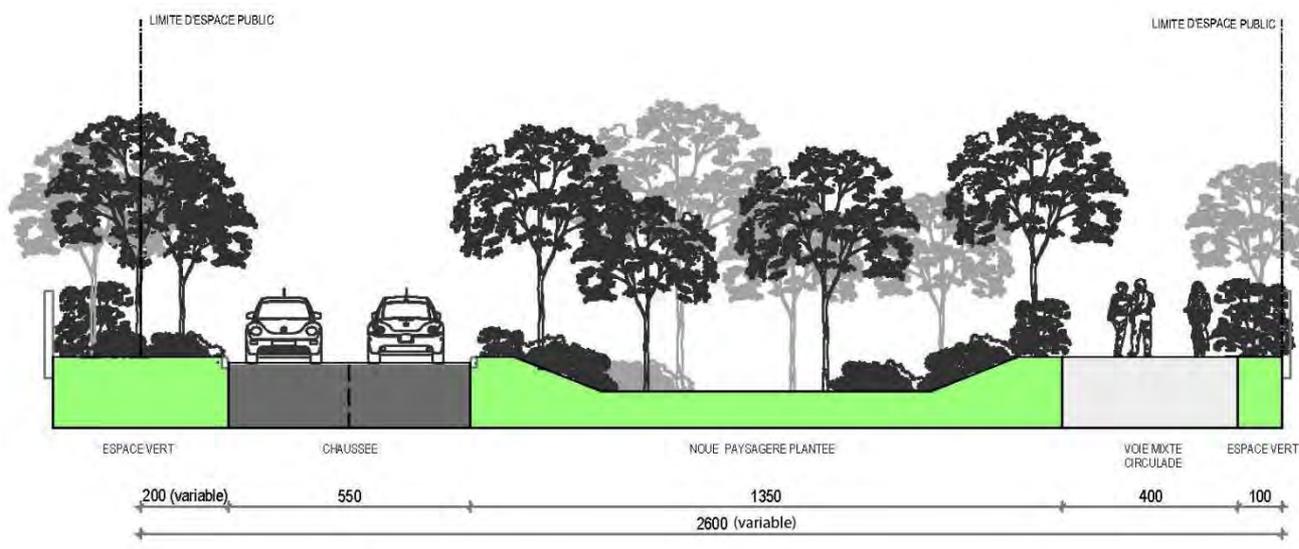
Cet axe nord-sud intégrera des plantations en alignement à feuillages caducs et persistants. Des massifs arbustifs fleuris, plus bas au niveau des axes de visibilité, permettront une meilleure intégration de la voie et des cheminements divers.

Les essences serviront également de repères : chaque voie sera plantée avec des essences spécifiques, repères inconscients pour les futurs utilisateurs. Aussi les essences pressenties pour cet axe structurant seront les suivantes :

- Faux-poivrier
- Erable freemanii
- Arbre de Judée

### 1.3.2 LA CIRCULADE : UNE CONCEPTION VALORISANTE POUR LES MODES ACTIFS

Le profil indicatif CC :



Ce profil correspond à la circulade interne à l'écoquartier qui viendra innover l'ensemble des habitations. Ce profil intègre la circulation des véhicules, la compensation à l'imperméabilisation du secteur, accompagné d'une forte végétation, et une voie dédiée aux mobilités actives.

Ici la voirie se rétrécit passant à 5,50m. Une large noue d'environ 13,50m vient compenser une grosse part de l'imperméabilisation du quartier. Enfin une voie verte d'environ 4m de large sera ouverte à tous les usagers non motorisés. Elle constituera un espace de convivialité et de sécurité pour les personnes à mobilités réduites, les piétons et les cyclistes. Des zones de repos viendront ponctuer cette voie qui sera raccordée au cheminement piéton qui longe la colline plantée au nord, puis à la piste cyclable au nord de la RD 332 et, au sud, à la piste cyclable menant au centre-ville.

Des espaces verts d'une largeur variable, mais d'un minimum d'1m, viendront marquer la séparation de l'espace public avec l'espace privé.

Les noues accompagnant les voies de dessertes offriront une plaine basse plantée.

La noue elle-même, aux pentes relativement douces, sera largement plantée en son sein ; elle sera aussi accompagnée de part et d'autre des cheminements par des plantations arborées. Telle une coulée verte, elle dessinera un véritable lieu de circulation douce, que l'ombrage des arbres plantés viendra agrémenter tout en permettant une meilleure infiltration de l'eau dans le sol. Des plantations arbustives accompagneront les plantations arborées, servant autant de haie mitoyenne aux formes larges que de massifs ponctuant la noue.

La palette végétale pressentie se décline avec les essences suivantes :

Arbres en fond et bords de noue :

- Aulne
- Frêne
- Saule blanc

Ci-dessous une perspective indicative des noues paysagères de la circulade pour canaliser les eaux pluviales accompagnées de larges cheminements pour les modes actifs, avec séparation des flux piétons et vélos.

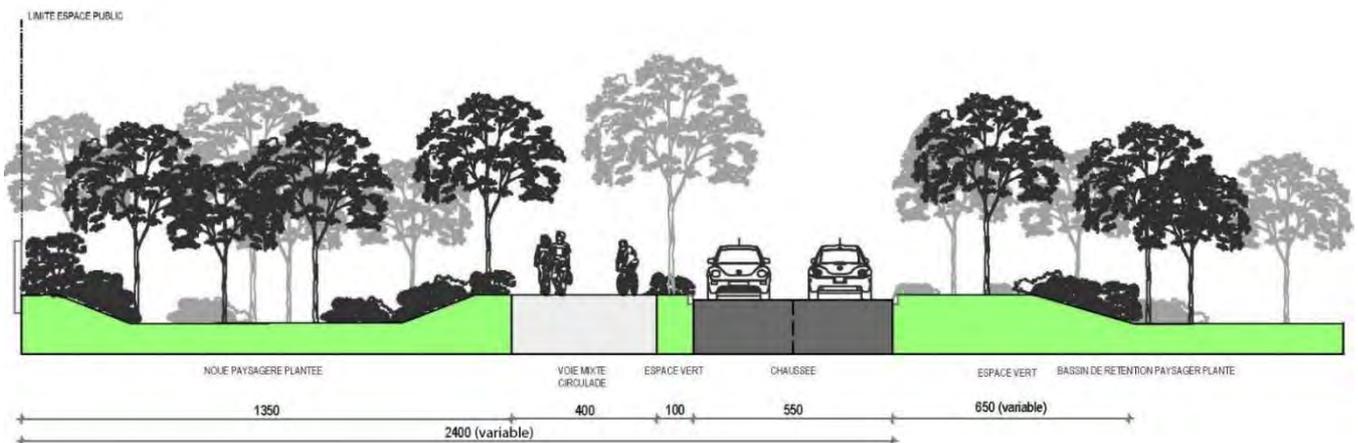
L'ensemble formant un vaste parc, véritable écrin pour favoriser autant la vie sociale que le développement personnel.



Illustration indicative de l'aménagement de la circulade (profil CC)

### 1.3.3 LE SECTEUR DES CHALETS : POUR UNE CIRCULATION LENTE

Le profil indicatif DD :



Le sud de l'écoquartier verra se développer notamment un programme de constructions sur pilotis : les chalets, dans l'esprit des chalets existants sur la commune. L'objectif est de reproduire l'esprit qui anime ce quartier depuis plus d'un siècle en autorisant seulement une circulation lente permettant ainsi à l'ensemble des usagers de pouvoir se déplacer sereinement.

Le secteur proposera ainsi une circulation mixte vélo piéton qui viendra se déconnecter complètement de la voirie une fois dans le secteur des chalets en passant entre la noue paysagère toujours d'une largeur d'environ 13,5m et les constructions.

Une voie sinueuse d'environ 5,5m viendra desservir l'ensemble des chalets. Cette voie sera bordée de trottoirs à géométrie variable incitant à une circulation ralentie. La végétation sera plantée de manière plus organique que sur les autres secteurs afin de renforcer l'idée que la voiture doit réduire très nettement sa vitesse.

Les essences végétales pressenties sont les suivantes :

- Chêne vert (majorité)
- Chêne liège
- Chêne chevelu



*Perspective indicative du secteur des chalets*

### 1.3.4 LES HAMEAUX : L'ESPACE PUBLIC TRAITÉ EN ZONE DE RENCONTRE

Le principe ici est de développer des ensembles pavillonnaires desservis par une voie en impasse. Cette voie, traitée en zone de rencontre, est volontairement sinueuse afin de casser la vitesse des véhicules et de permettre aux modes actifs (piétons et vélos notamment) d'avoir une utilisation prioritaire de l'espace public.

La configuration de la voie permet également de végétaliser les espaces délaissés avec des arbres de grandes hauteurs qui viendront offrir une canopée rafraîchissante à l'ensemble.

Traitement de la voie en zone de rencontres (20km/h)

Plantations réparties de manière organique

Raccordement au réseau de cheminements du quartier



*Principe indicatif de fonctionnement d'un hameau type*

---

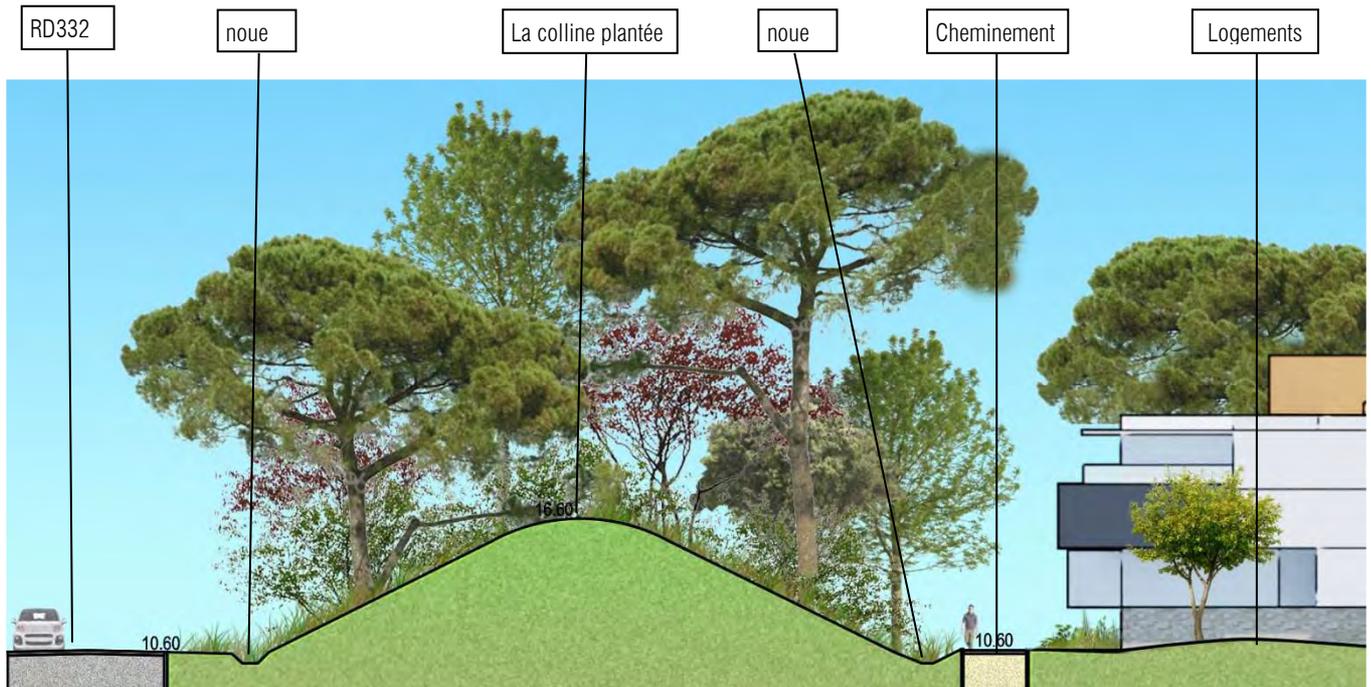
Entité d'urbanisation paysagée, cette typologie met en valeur la végétation, qui se déploie en cœur de hameau et en fond de parcelles. Les circulations, ramenées à leur strict nécessaire, laissent donc place à des espaces plantés.

En termes d'essences utilisées, un socle d'essences assurera une continuité végétale entre les hameaux, qui pourra ensuite être décliné selon son intérêt botanique, floraison, fructification, senteurs...

Les essences pressenties sont les suivantes : chêne vert, camphrier, charme houblon

## 1.4 LES ESPACES PUBLICS MAJEURS

### 1.4.1 LA COLLINE PLANTÉE



La coupe indicative ci-dessus illustre le traitement paysager, appelé « colline plantée », le long de la RD 332. Il s'agit d'un accompagnement paysager important au sein du futur quartier. Cet aménagement aura une **triple fonction** :

- protéger des nuisances sonores et visuelles de la RD 332 ainsi que la pollution engendrée par les véhicules
- protéger du vent les habitations
- équilibrer les travaux d'aménagement en termes de déblais remblais.

Cet aménagement disposera en plusieurs points soit d'un belvédère donnant à voir La Clape soit des haltes paysagères tournées vers le quartier. Ce paysage est en lien avec l'environnement naturel situé au nord du projet ; il constitue ainsi un filtre, une articulation importante entre le paysage naturel et le paysage urbain. Il constituera également une barrière phonique et visuelle avec la RD 332, autant de par son profil que par sa végétalisation importante, qui protégera également les futurs usagers du quartier des vents dominants (la tramontane notamment).

Cette colline sera notamment érigée grâce aux déblais issus des différents aménagements de l'écoquartier : creusement des noues et des bassins de compensation à l'imperméabilisation, déblais des projets de constructions notamment.

Les aménagements paysagers se concentreront sur des plantations d'arbres avec une majorité d'essences méditerranéennes à feuillage persistants, accompagnées de massifs arbustifs ponctuels et hauts.

### 1.4.2 LE CŒUR ACTIF ET LE THÉÂTRE DE VERDURE

#### Le cœur actif

Des logements collectifs se déploieront autour de cette vaste place centrale qui pourra accueillir des manifestations publiques d'ampleur en cas de besoin. Cette place conservera notamment un enclos muré déjà existant afin de le convertir en aire de jeux sécurisée. Les revêtements de sol et la végétalisation de la place permettront de réduire l'effet d'îlot de chaleur. L'aménagement du trafic motorisé permettra de donner la priorité aux mobilités actives



*Illustration indicative de l'aire de jeux sur le cœur actif conservant les murs en pierre.*

### Le théâtre de verdure

Cumulant des fonctions à la fois esthétiques, sociales et hydrauliques cet ouvrage sera situé dans le prolongement du cœur actif. L'aménagement de ce lieu sera planté d'arbres de hautes tiges afin d'apporter de l'ombre et améliorer l'hygrométrie du quartier. Les essences végétales pressenties seront les suivantes : micocoulier de Provence et copalme d'Amérique.

Les bordures extérieures seront configurées à la façon de gradins permettant l'accueil de spectacles et de spectateurs au sein de ce théâtre de verdure.



*Illustration indicative de l'aménagement du théâtre de verdure*

## 2. LES RÉSEAUX

---

## 2.1 RESEAUX HUMIDES

### 2.1.1 ASSAINISSEMENT PLUVIAL

#### Le réseau existant

Aucun réseau n'existe actuellement sur le site.

#### Le réseau projeté

##### ***Phase travaux***

Afin de protéger le milieu récepteur et respecter les objectifs de non-aggravation à l'aval, les travaux de réalisation des bassins de compensation seront réalisés préalablement à toutes imperméabilisations.

##### ***Phase exploitation***

**L'imperméabilisation de nouvelles surfaces** (le périmètre d'étude est actuellement quasiment exempt de sols imperméabilisés) génère des volumes et débits de **ruissellement pluvial** plus élevés que sur sol naturel. Le bilan hydraulique global avant et après aménagement va donc être modifié, ce qui induit une augmentation des débits à l'aval de l'opération.

En première approche, l'urbanisation future et les voies nouvelles pour sa desserte, en site actuellement vierge d'urbanisation, entraînera l'urbanisation d'environ **13.35 ha nouvellement imperméabilisés**.

A noter que la RD 332 dispose d'un assainissement pluvial qui sera maintenu en l'état. L'opération ne draine pas les bassins versants des routes départementales. De même, les ruissellements périphériques, extérieurs à l'opération, ne seront pas drainés par l'assainissement pluvial du projet.

Dans ces conditions, **le maître d'ouvrage de l'opération se doit de compenser l'imperméabilisation des sols** par la collecte et la rétention des ruissellements générés.

Pour cela, 11 bassins de rétention et 2 noues qualitatives (drainant les secteurs en zone d'aléa PPRi ne pouvant être compensés) seront mis en place pour un volume de rétention total avoisinant les 18 500 m<sup>3</sup>, le volume total mis en place étant ainsi supérieur au minimum requis.

Ces bassins permettront de respecter les règles suivantes, qui ont été validées par la DDTM11 en Juillet 2019.

- Volume de compensation minimal de 100 l/m<sup>2</sup> imperméabilisée ;
- Non aggravation des débits de pointe entre l'état actuel et l'état projet au droit des exutoires ;
- Non débordement des bassins par le déversoir de sécurité jusqu'à l'occurrence centennale ;
- Un abattement de la pollution compatible avec les enjeux présents dans l'étang de Pech Meynaud et de Mateilles, soit 80% sur les MES impliquant une vitesse de sédimentation de 2m/s ;

Le projet est compatible avec le PPRL en vigueur. En effet, la réalisation de bâtis sur pilotis en zone RL2 est autorisée puisqu'ils n'augmentent pas le risque de submersion marine. Concernant la voirie d'accès principale, celle-ci sera réalisée au niveau du TN actuel et n'aura donc pas d'incidence sur le risque de submersion marine.

Enfin l'ensemble des bassins de compensation sera situé en dehors des zones inondables identifiées au PPRi.

Ainsi les mesures de compensation présentées permettront de ne pas aggraver la situation hydraulique à l'aval du projet.



Ville de Gruissan  
Aménagement de la ZAC de la Sagne  
**Architecture générale du réseau pluvial**

4



## 2.1.2 RESEAU D'EAUX USÉES

### Le réseau existant

La gestion des eaux usées est de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne.

La station d'épuration avec une capacité de 50 000 équivalent-habitants est sollicitée actuellement à hauteur d'environ 20% de sa capacité épuratoire en DBO5 et charge hydraulique. En période de pointe, la station est actuellement sollicitée à hauteur de 55% de sa capacité épuratoire en DBO5 et de 46% de sa charge hydraulique.

La ZAC avec une estimation pour les eaux usées de l'ordre de 1700 équivalent habitants, va représenter environ 3% de la capacité actuelle totale de la station d'épuration.

La station est donc en mesure de traiter les effluents générés par le projet de ZAC.

En ce qui concerne le réseau de collecte, la topographie de Gruissan induit 14 postes de relevages en activité sur la commune.

La configuration du terrain de la ZAC ne permet pas un raccordement gravitaire sur un réseau d'eaux usées existant. De ce fait, il va être nécessaire de réaliser un poste de refoulement en partie basse, et de développer une conduite de refoulement jusqu'au réseau gravitaire.

Or, le schéma directeur des eaux usées de la ville a mis en avant le besoin de délester le réseau de la zone du village. De ce fait il sera créé un poste unique permettant à la fois de délester le centre du village, et de collecter les effluents de la ZAC.

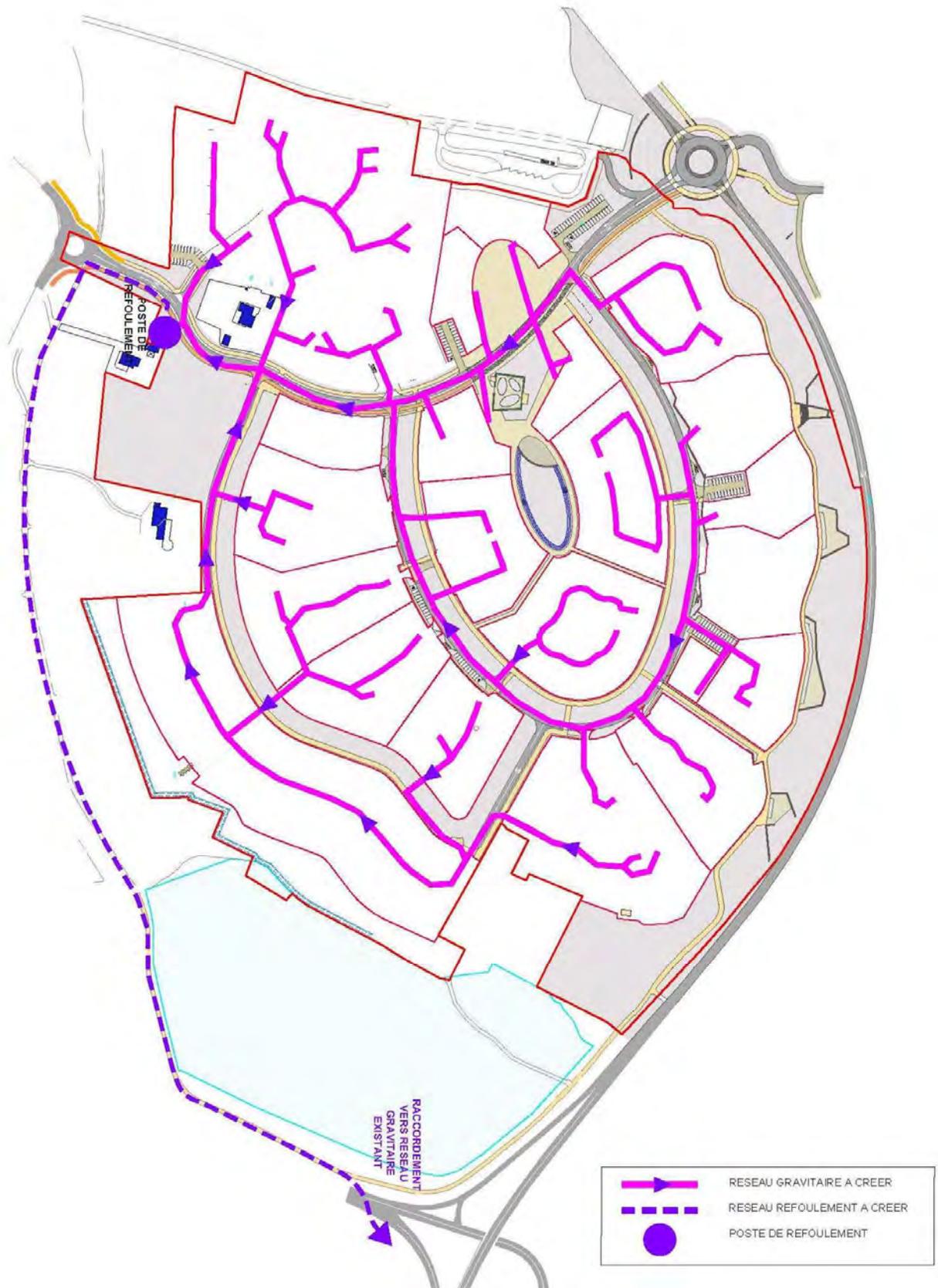
### Le réseau projeté

Le poste de refoulement sera positionné en partie basse de la ZAC à proximité du Boulevard de Planasse. Sa position exacte reste à définir. Il refoulera les effluents jusqu'au réseau gravitaire existant le long de la RD332 à hauteur du stade.

Depuis ce poste, un réseau gravitaire sera développé le long des voies de la ZAC afin d'assurer la collecte de l'ensemble des effluents.

Le réseau sera réalisé conformément aux prescriptions techniques du Grand Narbonne.

## SCHEMA DU RESEAU DES EAUX USEES PROJETE.



### 2.1.3 RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

#### Le réseau existant

La gestion de l'adduction en eau potable est de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne.

L'eau potable de Gruissan provient de l'Orb, prélevée à la prise d'eau de Reals à Cessenon. Elle est traitée à l'usine de Puech de Labade qui alimente le littoral. Des travaux de renforcement ont été réalisés pour prendre en compte l'évolution de l'urbanisation et la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Le réservoir d'eau potable a une capacité suffisante pour couvrir les besoins de la ZAC.

Depuis une conduite principale issue du réservoir, et implantée sous la voie desservant la déchetterie, une attente en 200mm a été réalisée à l'angle sud-ouest de la ZAC, en prévision du projet.

Par ailleurs, une deuxième conduite maitresse longe la ZAC sous la RD332 puis sous l'avenue des Aiguades de Pech Rouge.

Le réseau existant situé en bordure de ZAC est donc en capacité d'assurer l'alimentation en eau potable de la ZAC et la défense incendie.

#### Le réseau projeté

Le réseau d'adduction eau potable de la ZAC sera développé depuis l'attente en 200mm. Un maillage sur la conduite longeant la RD332 est envisagé afin de sécuriser le réseau.

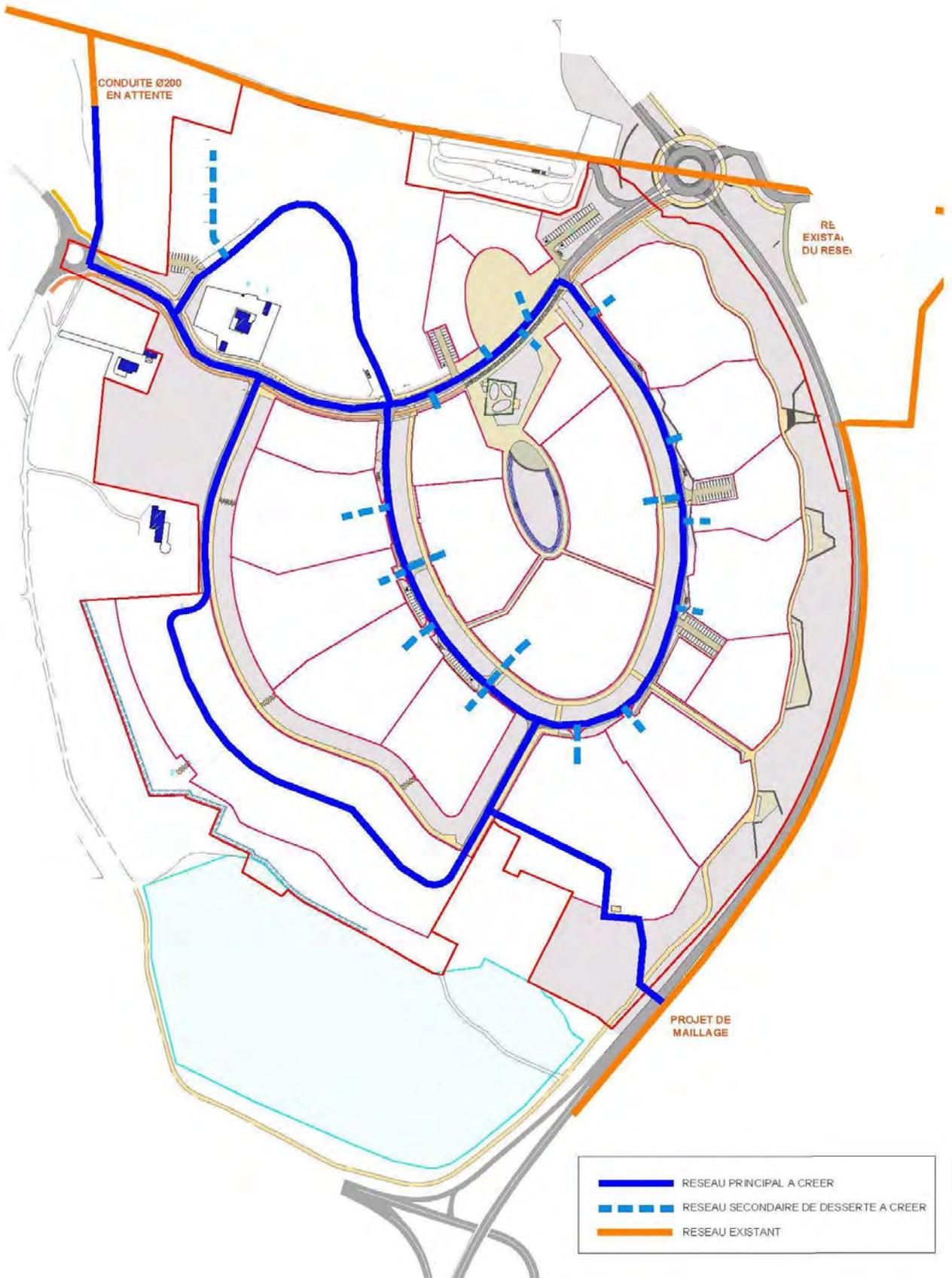
Le réseau de desserte de la ZAC sera constitué d'une ossature principale avec des canalisations en fonte de 100mm à 200mm sur laquelle seront connectés les poteaux incendies, et les antennes desservant macrolots et hameaux.

Les poteaux incendie seront mis en place conformément à la réglementation en vigueur afin d'assurer un débit minimum de 30 à 60m<sup>3</sup>/h sous un bar de pression dynamique.

Leur nombre, et leur implantation seront validés avec les services du SDIS.

Le réseau sera réalisé conformément aux prescriptions techniques du Grand Narbonne.

SCHEMA DU RESEAU AEP PROJETE.



## 2.2 RESEAUX SECS

### 2.2.1 LE RESEAU D'ÉLECTRICITE

#### Le réseau existant

Un réseau HTA est présent au nord de la ZAC sous la RD332.

Il est envisagé de se raccorder sur ce réseau pour venir desservir la ZAC. Cependant ce point devra être déterminé avec les services d'Enedis afin de s'assurer que ce réseau a une capacité suffisante et qu'il ne soit pas nécessaire de réaliser des travaux de renforcement.

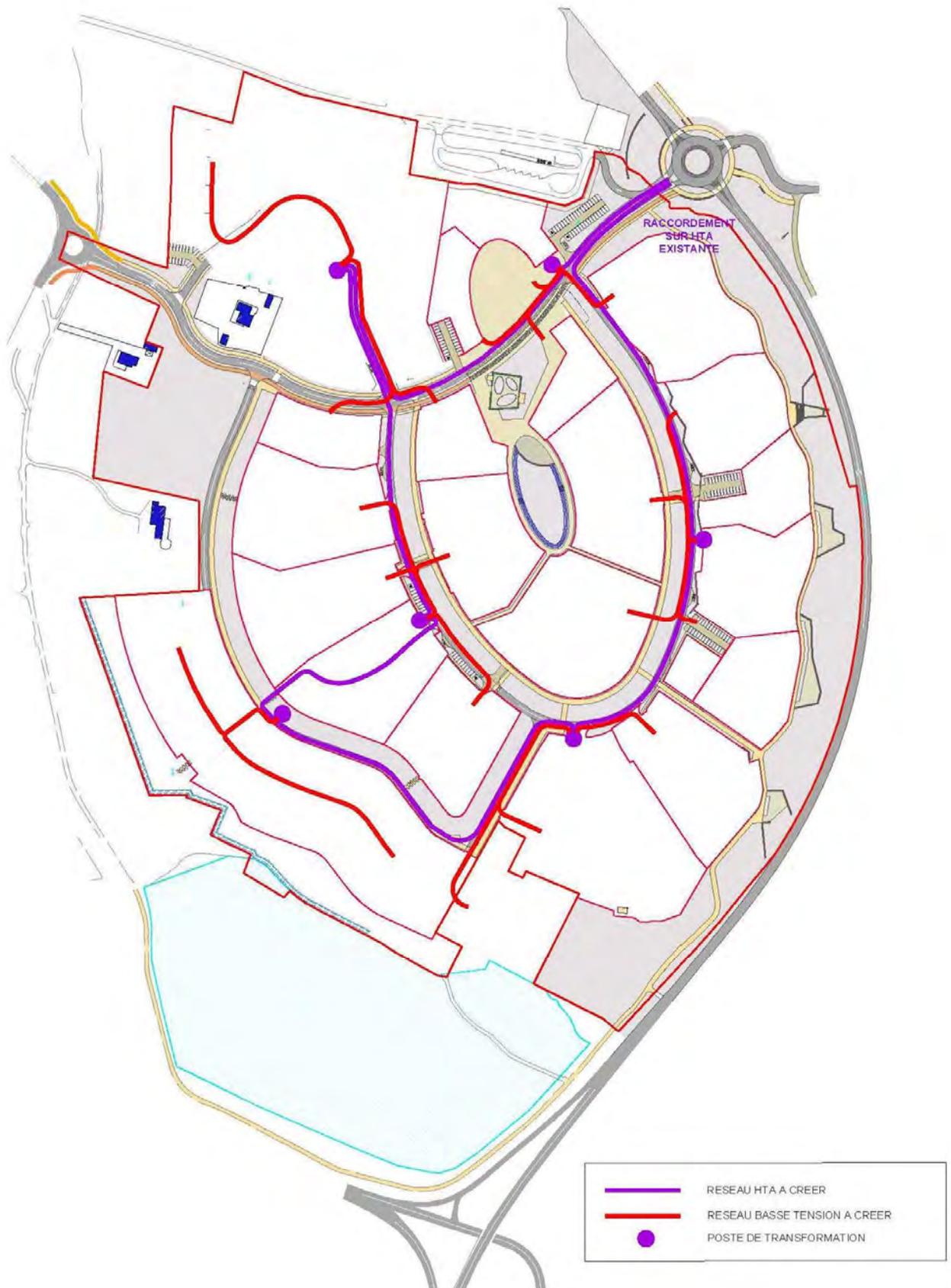
#### Le réseau projeté

Pour assurer la desserte électrique de la ZAC, un réseau HTA sera mis en place dans la ZAC. Environ 6 postes de transformation connectés au réseau HTA seront répartis dans la ZAC.

A partir de chaque poste, différents départs basse tension seront réalisés afin de desservir les macrolots ainsi que les hameaux et les lots individuels.

Ces travaux seront réalisés suivant les prescriptions techniques d'Enedis.

## SCHEMA DU RESEAU D'ELECTRICITE PROJETE.



## 2.2.2 TELECOMMUNICATIONS ET FIBRE OPTIQUE

### Le réseau existant

Du réseau télécommunication est présent sur la frange nord-ouest de la ZAC à hauteur de la déchetterie, ainsi qu'au sud au niveau du Boulevard de Planasse.

Il est envisagé de se raccorder sur ces réseaux pour venir desservir la ZAC. Cependant ce point devra être validé par les services d'Orange afin de s'assurer que ces réseaux ont une capacité suffisante et qu'il ne soit pas nécessaire de réaliser de travaux de renforcements pour desservir la ZAC dans de bonnes conditions.

### Le réseau projeté

Depuis les points de raccordement nord-ouest et sud-ouest, il sera développé sur tout le linéaire des voies un réseau télécommunication venant desservir macrolots et lots individuels. Ce réseau sera dimensionné afin de permettre la mise en place de la fibre optique.

L'ensemble des travaux sera réalisé conformément aux prescriptions d'Orange.

## SCHEMA DU RESEAU TELECOM ET FIBRE OPTIQUE PROJETE.



### 2.2.3 L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

#### Le réseau existant

Il n'y a pas de réseau d'éclairage public sur le site.

#### Le réseau projeté

Dans le cadre de l'aménagement, un réseau d'éclairage public sera mis en place le long des voies de circulation. Des candélabres seront implantés le long des voies afin d'assurer une bonne uniformité de l'éclairage.

Le réseau d'éclairage sera raccordé au niveau des postes de transformation Enedis, avec la mise en place de comptages spécifiques.

Afin de limiter la consommation électrique, les candélabres seront équipés de luminaires à LED avec modules d'abaissement de puissance. Des solutions innovantes sont en cours d'études afin de limiter l'impact de la consommation d'énergie sur l'écoquartier.

### 3. CONCLUSION

---

### 3.1 LES POINTS FORTS DE L'ÉCOQUARTIER

L'écoquartier la Sagne à Gruissan développe des atouts essentiels et innovants tels que :

- ✓ un réseau dédié aux modes actifs très dense et favorable au développement de la ville des courtes distances ;
- ✓ une démarche partagée : des réflexions menées avec des associations afin de matérialiser et conforter le lien – notamment sous l'axe des mobilités - entre le nouveau quartier et le reste du tissu urbain gruisanais ;
- ✓ un quartier économe en création de voirie, permettant notamment une bonne maîtrise de l'imperméabilisation des sols et favorable aux espaces plantés,
- ✓ une centralité constituée autour d'espaces publics majeurs, structurés par des équipements, services ainsi que des commerces, permettant également d'accueillir des associations (du quartier, de Gruissan en général) ;
- ✓ une végétalisation structurante, conçue comme l'armature du projet urbain, dessinant une grande variété d'espaces verts et permettant une identification visuelle des différents secteurs. Cette démarche conceptuelle reposera sur la saisonnalité de la végétation (arbres à feuilles caduques, arbres à feuilles persistantes, harmonie des couleurs) et une palette de composition ;
- ✓ un réseau d'éclairage public économe en énergie. Des solutions alternatives innovantes permettant de garantir la sécurité des usagers du réseau de mobilités actives sont en cours d'études. Parallèlement, la trame noire mise en place permettra de réduire l'impact sur les écosystèmes en favorisant des extinctions la nuit et des candélabres éclairant un maximum le sol plutôt que le ciel ;
- ✓ des interfaces paysagères adaptées au contexte spécifique du quartier : un traitement de merlons de protection (collines plantées) qui permet également l'implantation d'un belvédère donnant à voir La Clape soit des perspectives paysagères tournées vers le quartier ;
- ✓ des jardins partagés pour les habitants internes et externes au quartier, pérennisant ainsi la mémoire du site et les lieux de vie sociale ;
- ✓ un traitement des espaces publics qualitatif alliant des matériaux et revêtements de sols adaptés au changement climatique (notamment l'été) ;
- ✓ des objectifs énergétiques ambitieux : un écoquartier qui joue sur la forte limitation de l'utilisation de la climatisation au travers d'un système de boucles d'eaux tempérées pour les habitats collectifs ;
- ✓ une charte de chantier et d'engagement qui valorise l'ensemble des points évoqués de la conception, à la livraison puis à la vie de l'écoquartier ;
- ✓ un socle d'espaces publics destiné à recevoir des œuvres artistiques et permettant à des artistes d'exposer leurs projets temporaires et de créer ainsi une attractivité et des animations culturelle pour le quartier ;
- ✓ un quartier singulier détenant sa propre identité et voué à terme à devenir la quatrième entité urbaine de Gruissan après les chalets, le village, et le Port.